



Licencié pour faute "grave"

Par **mateo_old**, le **24/07/2007 à 17:04**

bonjour absent un dimanche matin pour une ouverture exceptionnelle de magasin, rn j ai été licencié alors que j avais dépassé mon quotat d heures de l année, que j avais déjà travaillé un autre dimanche bien que d autres salariés n en ai pas fait un seul... rnet qu il est clairement stipulé sur la feuille d heure à faire délivrée en début d année rn "365 JOURS MOINS 53 DIMANCHE..." rnaidez moi, mercirnj aimerai savoir si je peux poursuivre mon entreprise aux prud"hommes?

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007 à 19:34**

bonjourrrnoui vous gagnerez facilement vu que le licenciement est manifestement abusif au vu des données que vous venez de fournirrnrnau besoin, contactez-moi par mail